

Fondation Saint Guillaume

1 bis quai Saint-Thomas
BP 80022
67081 Strasbourg Cedex
Tél. (0)3 88 25 90 26
resp.gestion@lestift.org



Foyer quai St Thomas
Annexe de la Paroisse st Thomas
Villa Wilhelmitana



Foyer avenue de la Forêt Noire

Strasbourg, le 2 février 2012

Voici le dossier d'inscription pour une chambre dans un des foyers de la Fondation Saint Guillaume pour l'année universitaire 2012/2013.

Nos foyers accueillent des étudiant(e)s majeur(e)s (avant le 31/12/2012) et mineur(e)s ayant obtenu une émancipation. Ils doivent être prêts à s'engager dans un projet de vie communautaire. Ils résident en chambre individuelle et versent mensuellement un loyer qui varie en fonction du type de chambre.

Ce document comprend plusieurs chapitres :

- Ø Un descriptif et une classification des chambres et studios.
- Ø Une fiche d'informations pratiques intitulée « combien ça coûte ».
- Ø Une présentation du Chapitre St Thomas, duquel dépend la Fondation St Guillaume, de l'Aumônerie Universitaire Protestante qui est responsable de la dynamique des foyers et de leur projet de vie communautaire.
- Ø Un formulaire de demande d'inscription
- Ø Un mémento des pièces à fournir.

Ayant pris connaissance de ces données, veuillez nous retourner avant le 15 avril 2012 la demande d'inscription soigneusement remplie, en y joignant toutes les pièces nécessaires, aucun dossier incomplet ne sera traité.

Au-delà du 15 avril, les demandes ne seront pas assurées de pouvoir être prises en compte prioritairement. La liste d'attente est déterminée selon l'ordre d'arrivée des dossiers.

Pour faire réciproquement connaissance, et découvrir les lieux, nous vous proposons plusieurs dates. Merci de prendre contact avec les aumôniers pour fixer l'heure de votre visite : 03 88 25 90 25 pour Le Stift et annexes ; 03 88 61 07 23 pour Le Sept :

Dates des portes ouvertes des foyers : mercredi 7 mars et samedi 17 mars 2012

Avant la fin du mois de mai, chaque sollicitation recevra une réponse. Les réponses positives devront alors être confirmées par le retour des pièces demandées ainsi que par le versement de tous les montants dus au titre de l'inscription. Attention : là encore aucun dossier incomplet ne sera traité.

Bettina COTTIN
aumônier

33/ (0)3 88 61 07 23

bettina.cottin@aup-strasbourg.fr

Matthias DIETSCH
aumônier

33/ (0)3 88 25 90 25

matthias.dietsch@aup-strasbourg.fr

Martin HALLER-DUDICK
responsable de gestion

33/ (0)3 88 25 90 26

resp.gestion@lestift.org

LES CHAMBRES

Les 135 chambres présentent des différences de surface, d'exposition, et d'équipements sanitaires. Faites votre choix en fonction de vos besoins et de vos possibilités, et indiquez-le sur le formulaire d'inscription. Il vous sera donné satisfaction dans la mesure de nos disponibilités.

Le Stift quai St Thomas : Tous les loyers sont dus du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013.

(Possibilité de bénéficier d'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Taille	Sanitaires	Numéros de chambre	Prix mensuel
A	Petite	Lavabo	S108, S110, S112, S114, S116, S118, S204, S208, S210, S212, S214, S216, S218, S222, S304, S308, S310, S312, S314, S316, S327, S329	337 €
B	Moyenne	Lavabo	S101 - S102, S103, S104, S105, S106, S107, S111, S113, S115, S120, S122, S124, S126, S201, S202, S203, S205, S206, S207, S209, S211, S213, S215, S220, S224, S226, S301, S302, S303, S305, S306, S307, S309, S311, S313, S315, S318, S320, S322, S324, S326, S401, S411	359 €
C	Grande	Lavabo	S109, S402, S403, S404, S405, S406-S407, S408, S409, S410, S412, S414, S416, S418	397 €
D	Petite	Lavabo+douche+WC	S331	426 €
E	Moyenne	Lavabo+douche+WC	S328, S330	458 €
F	Grande	Lavabo+douche+WC	S225, S325, S332, S417, S420	473 €

Le Stift annexe de la Paroisse St Thomas : tous les loyers sont dus du 1^{er} septembre 2012 au

31 août 2013. (Possibilité de bénéficier de l'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Numéros de chambre	Sanitaires	Prix mensuel
F	P201	Lavabo, douche, WC individuels à l'extérieur de la chambre	473 €
F	P202	Lavabo+douche+WC	473€
G	P304	WC, douches, lavabos à partager	426 €
H	P301-P302-P303-P305		445 €

Le Stift Villa Wilhelmitana : tous les loyers sont dus du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

(Possibilité de bénéficier de l'aide aux études du Chapitre de Saint Thomas, cf. page 3)

Catégories	Taille	Les chambres sont toutes équipées de lavabo + douche + WC	Prix mensuel
I	Petite	W2 au RdC	476 €
J		W6 au 1 ^{er} étage - W12 au 2 ^{ème} étage	487 €
K		W4 au RdC	499 €
L	Moyenne	W3 au RdC - W8 au 1 ^{er} étage	509 €
M		W9 - W10 et W11 au 2 ^{ème} étage	519 €
N	Grande	W1 au RdC - W7 au 1 ^{er} étage	529 €
P		W5 au 1 ^{er} étage	539 €
Q	2 pièces	W14 au 3 ^{ème} étage	552 €
R	3 pièces	W13 au 3 ^{ème} étage	597 €

Le Sept : tous les loyers sont dus du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013. NB : Pour les chambres de

la catégorie AB (studios du Sept) le locataire prend en charge les frais d'électricité (abonnement électricité de Strasbourg (EDF))

Catégories	Sanitaires	Numéros de chambre	Prix mensuel
S	Lavabo	003-301	233 €
T	Lavabo	201	244 €
U	Lavabo	202- 203-204-302	274€
V	Lavabo	208	288 €
W	Lavabo	207	310 €
X	Lavabo	004	332 €
Y	Lavabo	205 -206	354 €
Z	Lavabo, douche, WC communs avec 210	209	385 €
AA	Lavabo, douche, WC communs avec 209	210	449 €
AB	Lavabo+ douche + WC	501-502-503-504-505-506-511-512-513-514-515-516	437 €

IMPORTANT : Allocations Logement

Les étudiants français et étrangers, dont les parents ne touchent plus d'allocations familiales, et qui eux-mêmes n'ont pas de revenus importants, peuvent obtenir une Allocation de Logement à caractère Social (ALS) pour toutes les catégories de chambres à l'exception de la catégorie AB qui sont des studios conventionnés APL (Allocation personnalisée au logement)

Les formulaires de demande à remplir à la rentrée sont disponibles sur le site de la Caisse d'allocations familiales : www.caf.fr.

Aide aux études du Chapitre de Saint-Thomas

pour les chambres du Stift et de ses annexes uniquement ; les chambres du Sept pourraient bénéficier de cette aide au terme de l'ensemble des travaux.



Le Chapitre de Saint-Thomas, dans les limites de son budget, accorde (selon les revenus de la famille) une aide aux résidents, du Stift et de ses annexes, qui en font la demande.

Pour les étudiants dont la famille déclare ses revenus en France : l'aide est fonction du quotient familial (notion définie dans le droit fiscal) : le Q.F. s'obtient en divisant le revenu annuel imposable (R.) par le nombre de parts (N.). Le Q.F. figure sur l'avis d'imposition 2011 (Revenus 2010).

Pour les étudiants dont la famille déclare ses revenus à l'étranger : l'aide sera déterminée au vu de leur dernier avis d'imposition auquel ils adosseront une déclaration sur l'honneur.

Les étudiants dont les ressources se situent dans les catégories 2 à 5 et qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux durant les week-ends (éloignement, raisons familiales, etc.) pourront toucher l'aide de l'échelon supérieur à celui déterminé par le tableau ci-dessous.

Voici le barème pour l'année 2012/2013.

Catégories de ressources	Votre quotient familial (Q.F.) annuel est	Aide mensuelle Prévisionnelle (1)
6	inférieur à 5728 €	167 €
5	de 5728 € à 7282 €	140 €
4	de 7283 € à 9150 €	103 €
3	de 9151 € à 11307 €	78 €
2	de 11308 € à 14530 €	44 €
1	supérieur à 14530 €	0 €

(1) A noter également : au cas où le total des aides dépasserait les prévisions budgétaires, nous serions amenés à revoir le barème ci dessus.

NB : Cette aide est à distinguer des bourses d'études du Chapitre de Saint-Thomas (www.fondation-saint-thomas.fr)

Combien ça coûte ?

Toute demande d'inscription nécessite le règlement de frais de dossier (non remboursables). Sont inclus dans ces frais une cotisation à l'Aumônerie Universitaire Protestante. Ces frais sont réglables par chèque (à l'ordre de la « Fondation Saint-Thomas »). Lorsque vous aurez reçu notre accord de principe, pour confirmer et garantir votre réservation, il vous faudra nous faire parvenir le règlement des frais d'inscription soit par chèque (également à l'ordre de la « Fondation Saint-Thomas ») soit par virement (Attention, les éventuels frais bancaires resteront à votre charge). En voici le détail :

1- Les loyers versés mensuellement couvrent non seulement la location de la chambre, mais également tous les services propres aux foyers (salle informatique et connexion internet, ménage, salle TV, de travail, chapelle, certaines animations...).

NB : Pour les chambres de la catégorie AB (studios du Sept) le locataire prend en charge les frais d'électricité (abonnement électricité de Strasbourg (EDF))

En venant résider dans une chambre de la Fondation Saint Guillaume, les étudiants s'engagent à rester :

- au Stift (quai St Thomas): du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- à l'annexe de la Paroisse St Thomas : du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- à la Villa Wilhelmitana : du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 et à verser les montants dus pour toute cette période.
- au Sept (7 avenue de la Forêt Noire) : du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013 et à verser les montants dus pour toute cette période.

La durée du séjour pourra éventuellement être aménagée pour les étudiants Erasmus, cet aménagement doit cependant faire l'objet d'une demande écrite à joindre au dossier d'inscription.

2- Le week-end de rentrée, auquel nous demandons à tous les étudiants (des quatre lieux de résidence) de participer, est un moment idéal pour :

- faire connaissance
- accueillir et être accueilli
- préparer les activités de l'année en cours

Il aura lieu les 22 et 23 septembre 2012. La présence de chacun y est impérative.

3- Ce point ne concerne que les étudiants du Stift et de ses annexes (paroisse St Thomas et Villa Wilhelmitana)

À propos des 15 repas par mois à prendre au Restaurant universitaire du Stift : Il est important que les Stiftiens (des trois lieux de résidence) participent concrètement au maintien du caractère spécifique de notre Restaurant Universitaire. Il doit rester un lieu de vie, de convivialité, voire d'animation.

Une baisse de fréquentation sensible poserait un problème d'équilibre financier. C'est pourquoi les Stiftiens s'engagent à y prendre au moins 15 repas par mois au RU du Stift. Chaque Stiftien verse lors de son inscription la somme de 50 €. Si les 15 repas ne sont pas pris en 1 mois, nous déduisons de cette somme le nombre de repas manquants au tarif CROUS. Les absences pour vacances ou stages seront naturellement prises en compte. Le reliquat de cette somme sera reversé au Stiftien après son départ.

IMPORTANT : Chaque étudiant doit impérativement souscrire une assurance couvrant les risques locatifs et la responsabilité civile et fournir (en même temps qu'il règle les frais d'inscription) une attestation d'assurance responsabilité civile, et une attestation d'assurance responsabilité civile locative. Ceux qui le souhaitent pourront souscrire un contrat proposé par notre assureur. Le détail de ce contrat sera joint au courrier d'acceptation.

Tableau de synthèse

Détails des frais d'inscription et de garantie de réservation	Au Stift ou ses annexes	Au Foyer le Sept	Mon option
Dépôt de garantie équivalent au prix mensuel de la chambre, remboursable après état des lieux, en fin de séjour	Pour une ch. type A : 337€	Pour une ch. type S : 233€	
Participation au frais du weekend de rentrée	40€	40€	40€
Avance sur repas (remboursable en fin de séjour)	50€	/	
TOTAL à verser	427€	273€	

Les foyers protestants d'étudiants du Chapitre de Saint Thomas

Le chapitre de Saint-Thomas fondé selon la tradition depuis le 7^{ème} siècle a pour vocation depuis 1544 l'instruction de la jeunesse protestante. Il est administré par un collège des onze chanoines (pour l'essentiel des professeurs d'université et des pasteurs) présidé de droit par le président du Directoire de l'EPCAAL (Église Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine), M. Jean-François COLLANGE. Le Directeur du Chapitre, M. Raymond GLOCK, responsable de son administration et des Fondations est assisté de deux administrateurs : Mme Catherine KOCH et M. Jean-Marc KIEHL.

Les moyens lui sont donnés par les revenus d'un important patrimoine provenant d'un certain nombre de fondations, dont la gestion lui est confiée par la loi.

C'est à ce titre que plusieurs foyers dépendent administrativement et financièrement du Chapitre St-Thomas :

- Le Foyer Jean Sturm (98 chambres), situé 2a rue Salzmann, et ses annexes :
 - 4 rue Salzmann : 23 studios
 - 1, rue du Temple Neuf : 24 chambres ou studios
 - 1c, quai St-Thomas : 9 chambres ou studios
 - 1, rue de la Monnaie : 6 chambres
- Le Stift comprend trois lieux de résidence à savoir :
 - Le Stift (appelé également Séminaire Protestant) 1b quai St Thomas, 88 chambres,
 - Le Stift Annexe de la paroisse St Thomas, 7 chambres situées 11 rue Martin Luther
 - Le Stift Villa Wilhelmitana, 14 chambres situées 4 rue des Hanneçons
- Le Sept, 26 chambres et studios situés 7 avenue de la Forêt Noire
(Le Stift et le Sept sont regroupés au sein de la Fondation St Guillaume, qui dépend du Chapitre).

L'Aumônerie Universitaire Protestante (AUP) assure l'activité d'animation et d'aumônerie ainsi que l'accompagnement pastoral pour ces foyers. L'équipe d'aumôniers est composée de Bettina COTTIN et de Matthias DIETSCH.

L'Éphorat assure l'interface entre le Chapitre de Saint Thomas (gestionnaire) et le comité de l'AUP (responsable de l'aumônerie et de la vie dans les foyers). Il prononce l'admission des candidats dans les foyers après avis des aumôniers, des responsables de gestion et des étudiants.

Aumônerie Universitaire Protestante

Bettina Cottin Tél : 03 88 61 07 23

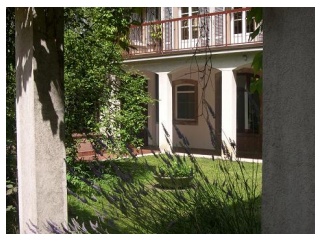
Courriel : bettina.cottin@aup-strasbourg.fr

Matthias Dietsch Tél : 03 88 25 90 25

Courriel : matthias.dietsch@aup-strasbourg.fr

Site : www.aup-strasbourg.fr

Le Sturm



C'est dans un cadre alliant histoire et sens pratique de la vie moderne, et dans une atmosphère détendue où chaque résident bénéficie d'un accueil attentif et personnalisé, que sont offertes à tous, les conditions propices au bon déroulement des études en compensation de l'éloignement familial.

Le Foyer Jean Sturm offre à ses résidents un cadre de vie favorable au travail intellectuel, au développement culturel, moral et religieux de chacun. Il invite chaque résident à participer aux activités communes et à mener à bien son projet d'étude. L'entraide, la solidarité, et le respect des autres concourent à la réussite

d'une vie communautaire et à l'épanouissement des sturmiens. Adhérent de l'UNME (Union Nationale des Maisons d'Etudiants), le foyer accueille aujourd'hui dans ses murs et ses annexes des résidents de toutes confessions et poursuit sa mission dans la tradition humaniste.

Maison de caractère, à deux pas de la Petite France, site classé, le foyer propose des chambres ouvertes sur le jardin ou sur les rues d'un quartier piétonnier, offrant confort et tranquillité. Il est situé à proximité du Restaurant Universitaire du Stift.

Un peu d'histoire...

Grande maison léguée en 1371, au Chapitre de Saint-Thomas par le chanoine Johannes Zum Stouff, elle céda la place dès 1503 à un nouveau bâtiment mis en oeuvre par le chanoine Jacques Richshofen. Le Foyer Jean Sturm porte le nom du premier recteur de l'académie de Strasbourg. De nombreux étudiants suivaient ses cours particuliers dans cette maison où d'éminents réformateurs, tel Jean Calvin, des humanistes, des théologiens y ont enseigné leur doctrine. La maison fut reconstruite en 1966 pour devenir un foyer d'étudiants sous l'impulsion de Robert Hoeffel, directeur du Chapitre de Saint-Thomas, qui lui redonnait ainsi sa vocation originelle.

Le Foyer Jean Sturm
2a, rue Salzmann - 67000 Strasbourg

Directrice: Hélène Bainier

Tél : 03.88.15.76.00 - fax : 03.88.15.76.01

Courriel : foyer.sturm@wanadoo.fr

Site (avec téléchargement du dossier) :
www.foyerjeansturm.com

le Stift

**FOYER
RESTAURANT
UNIVERSITAIRE
MEDIATHEQUE
PROTESTANTS**

le Sept

**FOYER
PROTESTANT**

Le Stift,

de son ancien nom
« Collège Saint Guillaume »
(en latin : Collegium
Wilhelmitanum).

En 1544 Gaspard
Hedion fonde le
Collegium
Wilhelmitanum et rédige
la première charte d'un
"Collegium Pauperum",
collège des pauvres, qui
a vocation de venir en
aide aux étudiants
nécessiteux se destinant
au métier de pasteur ou
d'instituteur. L'ancien
couvent des
Wilhelmites, à côté de
l'actuelle église Saint-
Guillaume, accueille ce
premier foyer. En 1660
il est transféré dans la
maison plus adaptée
des Dominicains.
Chassé de là par la
destruction due à un
énorme incendie, il
s'installe deux siècles
plus tard quai St-
Thomas.



Une plaque fût posée, en
témoignage de ces faits,
pour le 350^{ème}
anniversaire en l'an 1894:
Que celui qui a été béni
bénisse, sanctifie, serve.
(Traduction de l'inscription
latine dans le hall d'entrée
du foyer)

Ces principes ont été
réaffirmés lors de la fête
du 450^{ème} anniversaire en
1994.

La vocation de nos foyers

Protestant de par leurs origines et leurs liens avec les Eglises de la région, ils accueillent et logent des étudiants et étudiantes d'origines, de nationalités et d'études très diverses, qui souhaitent disposer d'une chambre dans un contexte communautaire. Ils se doivent, pour rester fidèle à leurs vocations d'origine, d'accueillir dans la mesure de leurs possibilités des étudiants issus de familles modestes.

Ils veulent permettre aux étudiants qu'ils reçoivent :

1. De mener une vie de travail studieuse et sérieuse, permettant des études dans les meilleures conditions.
2. De développer leur vie personnelle selon leurs aspirations individuelles, mais dans la perspective de la foi des Eglises issues de la Réforme.
3. De réaliser une vie communautaire qui tout en respectant la liberté de chacun, fasse des foyers des lieux d'échanges, de dialogues et d'engagements au service des autres dans l'esprit de l'Évangile.

Le restaurant universitaire du Stift

Le Stift c'est aussi un restaurant universitaire qui a pour objectifs :

- d'offrir des repas de qualité aux étudiants strasbourgeois au prix des autres restaurants universitaires.
- de permettre un brassage de la population étudiante, au moyen de rencontres, de débats, de discussions à table (pas de self individuel), etc.
- d'être un témoignage de l'évangile dans le milieu étudiantin.

Le restaurant universitaire du Stift est agréé par le CROUS.

Fondation St Guillaume : 1 bis quai St Thomas
BP 80022 – 67081 Strasbourg CEDEX

Responsable de gestion : Martin Haller-Dudick

Tél. : 03.88.25.90.26, Fax : 03 88 25 90 99

Courriel : resp.gestion@lestift.org

Secrétaire : Céline Rohfritsch

Tél. : 03 88 61 07 23 (au Sept) ou 03 88 25 90 98 (au Stift)

Fax : 03 88 61 97 48

Courriel : aup-strasbourg2@wanadoo.fr

Site (avec téléchargement du dossier de candidature) :

www.lestift.org



Le Sept

A l'origine ce foyer
s'appelait le « Foyer du
Docteur Huter », du nom
du généreux donateur qui
a légué le bâtiment qui
lui appartenait pour y
créer «un foyer d'œuvres
sociales et d'éducation
pour jeunesse» ou
permettant «de venir en
aide à des personnes
âgées ou nécessiteuses».

Le donateur avait donc
largement ouvert les
possibilités d'action
future.

Un internat abritant des
élèves du Gymnase Jean
Sturm fut installé dans la
maison. C'est après la
seconde guerre mondiale
que l'aumônerie
universitaire protestante
put se développer dans
cette maison idéalement
située, non loin du Palais
Universitaire.

Au début, on y trouvait
un secrétariat, le
logement de l'aumônier,
quelques chambres
d'étudiants et même le
logement d'un couple de
concierges.

En juillet 2009,
l'ensemble immobilier du
7 Avenue de la Forêt
Noire a été cédé à la
Fondation St-Guillaume,
pour le montant d'un euro
symbolique, à charge
pour celle-ci
d'entreprendre tous
travaux de remise aux
normes et de poursuivre
l'activité d'hébergement
étudiant dans l'esprit qui
avait prévalu jusque-là.
Les travaux de
rénovations, qui ont
débuté en 2011, seront
finis en automne 2012



L'Aumônerie Universitaire Protestante assure l'activité d'animation et d'aumônerie ainsi que l'accompagnement pastoral au sein des foyers protestants mais également au sein de l'Université. L'équipe d'aumôniers est formée du Pasteur Bettina Cottin, aumônier chargée de la présence protestante à l'Université et du pasteur Matthias Dietsch, aumônier chargé de la dynamique des foyers. Les aumôniers collaborent avec le responsable de gestion, Martin Haller Dudick, qui s'occupe de l'organisation matérielle de l'ensemble de la maison, foyer, annexes et restaurants. Il est en outre chargé d'animer l'équipe du personnel.

Les Conseils de Maison, élus par l'assemblée des résidents se réunissent régulièrement et participent à l'animation de la vie de la maison. Un membre de chaque conseil participe aux réunions de l'Éphorat.

L'AUP offre un panel d'activités dans les foyers et plus largement au sein de l'Université. Elle est soutenue par les résidents des foyers pour la réalisation de ses projets.

Les foyers offrent ainsi à leurs résidents ...

- un certain confort dans des environnements historiques ;
- une connexion internet pour chacun, une salle informatique et au Stift une importante Médiathèque avec une vaste bibliothèque théologique et catéchétique, une salle de travail et une documentation multimédia
- des cultes réguliers, des célébrations eucharistiques, des partages, l'accompagnement des pasteurs;
- des lieux pour se rencontrer, lire, faire du sport...
- un certain nombre d'activités : ateliers (de réflexion ou sportifs), chorale, des projets élaborés en commun (voyages) ;
- des manifestations communautaires (assemblées générales, sorties) musicales, culturelles et sportives, etc.
- des diverses rencontres (œcuméniques, internationales, etc.)

Tout étudiant qui demande son admission au Stift ou au Sept, doit avoir pris connaissance du caractère spécifique des maisons.

Il s'engage à le respecter.

Tout étudiant qui ne respecterait pas ces principes s'exclurait de lui-même de la vie de nos foyers et ne pourrait continuer à y résider.

Conférences

« Liberté de la presse –
Quelle est la place de la presse
confessionnelle ? »

Table ronde avec des journalistes :

Antoine Nouis, journal Réforme.

Jacques Fortier, Dernières Nouvelles d'Alsace.

Dominique Fonlupt, La Vie.

Mercredi 15 février 20h30

Palais Universitaire

« Culture religieuse &
démocratie »

Lilla Merabet, conseillère régionale.

Olivier Bitz, adjoint au Maire chargé des cultes

Pierre Michel Gambarelli, professeur de religions

à l'IUFM de l'Académie de Strasbourg.

Olivier Richard-Molard, pasteur chargé des cultes et
du Comité interreligieux auprès de la Région Alsace.

Existe-t-il des liens entre culture religieuse

et démocratie ? La culture religieuse

est-elle un enjeu pour la démocratie ?

Mardi 6 mars 20h30

Palais universitaire

Quelques exemples d'activités :

Les dîners du Stift

Un repas thématique : 18h45 – 21h30

Mercredi 22 février

Ambiance caveau musical

« Le jazz et son évolution »

avec le groupe Jam Session du Stift.

Jeudi 29 mars

Ambiance théâtre « Des joueurs

et des dieux ; les religions visitées

par l'improvisation théâtrale »

avec la Lolita.

Les rencontres-débat

« Ma profession, une vocation ?

Des professionnels racontent

leur expérience »

Les mardis 31/01, 13/03, 03/04 & 29/05

de 20h30 à 21h30

Vie spirituelle

Les cultes universitaires

Un moment pour réfléchir aux questions

de la vie, prendre du recul et méditer.

19h dîner-débat (2,50 €) – 20h30 culte.

Jeudi 26 janvier :

Célébration œcuménique

Jeudi 16 février :

« Les trois visages de l'amour »

Jeudi 8 mars & jeudi 10 mai :

Thèmes à définir

Église Saint-Paul, 1 place Eisenhower

(en face du Palais universitaire)

Jeudi 5 avril

Veillée de Jeudi Saint

animée par les aumôneries

de jeunesse de Strasbourg

à 17h30 au Temple-Neuf

Renseignements pratiques

www.aup-strasbourg.fr

Dos.cplt	r oui	Recom. r	A.imp r	f.dos. r	Let. enga. r	C.info r	Ass. RC r	Ass. RCloc r
----------	-------	----------	---------	----------	--------------	----------	-----------	--------------



Fondation Saint Guillaume Demande d'inscription 2012 / 2013



Foyer quai St Thomas
Annexe de la Paroisse St Thomas
Villa Wilhelmitana

1 bis quai Saint-Thomas
BP 80022
67081 Strasbourg Cedex
Tél. (0)3 88 25 90 26
resp.gestion@lestift.org



Foyer avenue de la Forêt Noire

Ø Renseignements personnels

Nom Prénom

Date et lieu de naissance à

Adresse +
.....
.....

Tél. (..... Courriel @

Tél. mobile Nationalité

Adresse familiale + (si différente de l'adresse personnelle)
.....
.....

Père

Mère

Tél. (.....
.....

Courriel @

Profession

Avez-vous des frères et sœur ?

De quel âge ?

Faisant leurs études à Strasbourg ?

Ø Etudes

Études (ou activités) antérieures - Diplômes obtenus.....
.....

Etudes à la rentrée 2012 – établissement, niveau

Projets à moyens et long termes

Ø Confession et engagements

Appartenance confessionnelle ou religieuse

Expérience d'engagement : mouvement de jeunesse :

Paroisse, association

Autre expérience de vie de groupe

Ø Lieu d'hébergement et type de chambre désirés , cf. liste page 2

(compléter, ou cocher les cases, plusieurs choix possibles)

Lieu d'hébergement r peu importe	<input type="checkbox"/> Le Stift quai St Thomas <input type="checkbox"/> Le Stift annexe de la Paroisse St Thomas <input type="checkbox"/> Le Stift Villa Wilhelmitana	<input type="checkbox"/> Le Sept
Type de chambre r peu importe	1 ^{er} choix : 2 ^{er} choix : 3 ^{er} choix :	1 ^{er} choix : 2 ^{er} choix : 3 ^{er} choix :
Pour le Stift et ses annexes uniquement (cf. page 3) Sollicitez-vous une aide du Chapitre de ST Thomas <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Aurez-vous la possibilité de rentrer chez vous durant les week-ends ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Vous êtes ou vous serez boursiers. Dans ce cas,
 indiquez le nom et l'adresse de l'organisme donateur :
 Montant annuel de la bourse (pour les étrangers :
 montant mensuel)

S'il reste une condition à votre venue, indiquez laquelle :

Ø La vie dans les foyers

Comment avez-vous eu connaissance du Stift et/ou du Sept ?.....

Comment avez-vous eu connaissance de l'Aumônerie universitaire Protestante (AUP)

Ce que j'attends de la vie au Stift et/ou du Sept

Vos centres d'intérêts vont plutôt vers (cocher les cases, plusieurs choix possibles)

philosophie théologie Bible religions économie environnement politique
 médecine culture questions de société autres :

Compétences que vous pourriez mettre au service de la vie collective du foyer et de l'aumônerie :

Groupes d'expression : théâtre musique chant choral danse arts graphiques photo
 Animation : week-ends camps voyages lecture biblique sports

Autres suggestions :

Déclaration sur l'honneur

La vie communautaire dans les foyers comprend notamment :

- le week-end de rentrée obligatoire.
- chaque semaine, un repas communautaire (au Stift ou au Sept) suivi d'un temps de méditation.
- une participation aux diverses activités de l'AUP (conférences, week-ends, rencontres...)
- des activités organisées par les étudiants à partir des propositions des uns et des autres.

Cette proposition est-elle compatible avec vos engagements, souhaits et intérêts ? oui non

Quels points vous posent problèmes :

.....

Précisez les raisons de vos difficultés :

.....

Autres remarques que vous voudriez faire :

.....

Un trombinoscope des résidents est publié chaque année

Ce trombinoscope comprend les photos, nom, prénom, n° de chambre, études, date de naissance et adresse personnelle de chaque résident. Cochez ci-dessous les informations que vous NE souhaitez PAS communiquer :

date de naissance adresse email adresse personnelle

Je soussigné(e) :

- déclare sincères les renseignements portés aux p. 9 à 11 de la présente ;
- demande à devenir membre de l'association de l'Aumônerie Universitaire Protestante (cotisation incluse dans les frais de dossier) ;
- adhère aux objectifs des foyers et de l'Aumônerie Universitaire Protestante (cf. p. 6 à 8) ;
- m'engage à participer au week-end de rentrée ;
- demande à être admis(e) au rang des résidents du Stift ou du Sept pour le logement durant la prochaine année universitaire (cf. dates page 2) ;
- m'engage, en cas d'admission au Stift, à prendre au moins 15 repas par mois au restaurant universitaire du Stift – cet engagement ne concerne que les demandes de logement au Stift et dans ses annexes.

Fait à le

Signature

Comment se déroulera la procédure ?

Une fois votre dossier envoyé, vous recevrez un accusé réception. L'Éphorat prononcera les admissions des candidats avant la fin du mois de mai après avis de la Commission des affaires générales (composée des aumôniers, du responsable de gestion et d'étudiants). Chaque dossier recevra une réponse. Les réponses positives devront alors être confirmées par le retour des pièces demandées ainsi que par le versement de tous les montants dus au titre de l'inscription.

Mémento des pièces à joindre :

Toutes les demandes d'inscription sont à retourner à l'adresse suivante :

Fondation St Guillaume
1 bis quai St Thomas
BP 80022
67081 Strasbourg Cedex

- Pour tous les étudiants :

- Ø Une lettre d'accompagnement de votre pasteur, prêtre, d'un responsable religieux ou d'un responsable d'œuvre ou de mouvement protestante adressée à Matthias Dietsch, aumônier chargé de la dynamique des foyers.
- Ø Une photo d'identité récente à coller sur la page 8.
- Ø Un chèque d'un montant de 30 € à l'ordre de la « Fondation Saint-Thomas », non remboursable, pour frais de dossier.

- Pour les étudiants qui sollicitent une aide du Chapitre de Saint Thomas :
Pièces complémentaires pour les étudiants qui font une demande au Stift ou dans ses annexes et qui sollicitent une aide du Chapitre de Saint Thomas qui sera déduite du montant du loyer :

- si les parents déclarent leurs revenus en France

JOINDRE A TOUTE DEMANDE :

- Ø Une photocopie du dernier avis d'imposition de vos deux parents.
- Ø Le cas échéant, une déclaration faisant part de votre situation particulière, si vous estimez qu'elle doit être prise en compte pour la détermination de vos ressources.

- si les parents déclarent leurs revenus à l'étranger

JOINDRE A TOUTE DEMANDE :

- Ø Une recommandation du chef d'établissement scolaire ou universitaire que vous fréquentez actuellement.
- Ø Une déclaration sur l'honneur, indiquant le montant détaillé de vos ressources mensuelles ainsi que tous les éléments qui permettent d'apprécier votre situation matérielle (si vous sollicitez l'aide du Chapitre de Saint-Thomas).
- Ø Une photocopie du dernier avis d'imposition de vos deux parents.